
N° 95-0219 - Désignation des représentants au comité du SEPAL - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service des gestions externes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La procédure de mise en révision du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, décidée par le conseil de communauté lors de sa séance du 29 avril 1991, a nécessité la création d'un syndicat d'études et de programmation (SEPAL), constitué effectivement par arrêté préfectoral du 24 juin 1991.

Cet organisme conserve son existence juridique dans l'attente de nouvelles orientations stratégiques en matière d'urbanisme.

Le comité syndical est constitué de 19 délégués dont 13 élus représentant la communauté urbaine de Lyon ;

B - Propose de désigner les 13 représentants de la communauté urbaine de Lyon au comité syndical du SEPAL ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 29 avril 1991 ;

Vu l'arrêté de monsieur le préfet du Rhône en date du 24 juin 1991 ;

DELIBERE

Désigne messieurs Jean-Claude Bourcet, François Buffet, Bernard Chêne, Pierre Crédoz, Thierry Derocles, Yves Fournel, madame Annie Guillemot, messieurs Pierre Laréal, José Mansot, Waldeck Marignan, Vahé Muradian (es-qualité), Régis Peyrard, Michel Sangalli en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au comité syndical du SEPAL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,